

MAIRIE DE LUDESSE
1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2024/02/08
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 09 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	10	01	00	00	10	10	00	00

Date de convocation : 29 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à 19h30, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, BENDAIJOU DURIN Justine, CHABAUD Delphine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : JAMOT Virginie donne pouvoir à VIDAL Elisabeth.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme CHABAUD Delphine.

Objet : PROPOSITION SIGNATURE D'UN MANDAT SIMPLE AGENCE IMMOBILIERE POUR MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT ET DE L'ATELIER.

Monsieur le Maire présente la proposition de prestation de recherche de locataire de l'agence BSLE IMMO située au 3 Route du Cendre à Cournon d'Auvergne, annexée à la présente.

Motif de la mission : mandat de recherche de locataires sans exclusivité.

Pour les bâtiments communaux suivants :

- Maison 1 route d'Olloix à Chaynat – Commune de Ludesse
- Atelier 29 rue de la Condamine à Ludesse

Pour rappel, le montant du loyer a été fixé par convention et délibération pour le logement et par délibération du conseil municipal pour l'atelier.

Montant de la prestation LOCATION (service transaction locative), comprenant :

- Communication du bien : affichage vitrine, diffusion sur différents sites internet et différents supports
- Recherche de locataire, visites
- Etude de la solvabilité et constitution du dossier
- Rédaction du bail et mise en place du locataire

Prestations	Honoraires Agence (barème en vigueur au 1^{er} avril 2024)
Recherche locataire, visite, étude du dossier et rédaction du bail	5,80 % TTC du loyer annuel hors charge
Etat des lieux d'entrée	1,5 € / m2 (part bailleur)
Prestations de mise en location, entremise et négociation	0,40 % TTC du loyer annuel hors charge

Le Conseil Municipal de Ludesse, après en avoir délibéré :

Par

Voix POUR	Voix CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

- Autorise le Maire à signer la convention
- Autorise le maire à payer le montant des honoraires sur présentation d'une facture.

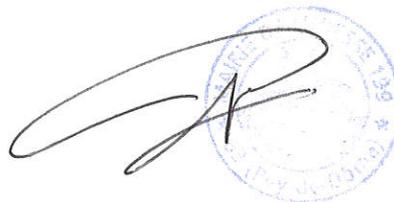
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Ludesse, le 30 avril 2024

Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le :



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.